

MODIFICATION FONDS DE PERENNITE



Direction de l'information
légale et administrative

Direction de l'information légale
et administrative

26, rue Desaix 75727 Paris Cedex 15

www.journal-officiel.gouv.fr

Document à transmettre impérativement à la préfecture lors de votre déclaration

Référence préfecture

Entité FDP

Avis initial

Département de
publication

TEXTE À INSÉRER

- 1 – Déclaration à la préfecture (*nom du département*) :
- 2 – Titre du fonds de pérennité (*titre complet tel qu'il figure dans les statuts, suivi du sigle s'il existe. A ne pas compléter en cas de modification survenue sur le titre*) :
- 3 – Ancien titre (*à compléter en cas de modification survenue sur le titre*) :
- 4 – Nouveau titre (*préciser alors l'ancien et le nouveau titre*) :
- 5 – Nouvel objet (*à compléter uniquement en cas de modification survenue sur l'objet*) :
- 6 – Nouvelle durée pour laquelle le fonds de pérennité est créé :
- 7 – Siège social (*précisez l'adresse complète*) :
- Complément géographique (*ex. : bâtiment, résidence, etc.*) :
- Numéro, type et libellé de voie :
- Boîte postale, lieu-dit :
- Code postal : Ville :
- 8 – Transféré, nouvelle adresse (*à compléter uniquement en cas de modification survenue sur le siège social*)
- Complément géographique (*ex. : bâtiment, résidence, etc.*) :
- Numéro, type et libellé de voie :
- Boîte postale, lieu-dit :
- Code postal : Ville :
- 9 – Autres modifications :
- modifications statutaires (*lister les numéros des articles modifiés et décrire succinctement leur objet*) :
 - modification de composition du conseil d'administration ou du comité de gestion (*rayez la mention inutile*)
 - autre modification (*description succincte sans mention nominative*) :
 - décision de dissoudre le fonds de pérennité
- 10 – Adresse internet (*facultatif*) :
- 11 – Date de la modification des statuts :
- 12 – Date de déclaration :

ADRESSE DE GESTION

(38 caractères maximum par ligne)

Titre court ou sigle du fonds de pérennité :

Nom de la personne habilitée à représenter le fonds de pérennité :

Adresse personnelle :

Bâtiment, escalier, étage, résidence :

Numéro, type et libellé de voie :

Boîte postale, lieu-dit :

Code postal :

Signature du déclarant, précédée de :
« Lu et approuvé, bon pour insertion »

Ville :

Les insertions sont gratuites. Télécharger le témoin de publication depuis le site www.journal-officiel.gouv.fr.